



Surpopulation pénale, promiscuité... ...C'est le personnel qui « TRINQUE »

CP TOULON-LA FARLEDE

Le 29 juin 2025

Ce vendredi 27 juin à 17h50 lors de la distribution du repas, un détenu non content de ces conditions de détention est sorti de sa cellule avec toutes ses affaires en forçant le passage.

Bien que l'agent de l'étage lui ai demandé à plusieurs reprises de réintégrer la cellule, ce dernier a refusé. Face à ce refus, la surveillante a fait appel à un collègue d'un autre étage pour l'aider à mettre fin à cette situation.

C'est à l'arrivée de l'autre agent que le détenu a commencé à s'emporter en enlevant son t-shirt et prétextant qu'il allait se « lamer ». Voyant que la situation dégénérait, l'alarme a été déclenchée et les deux agents ont réussi à maîtriser l'individu. Cependant, lors de l'intervention, ce dernier s'est violemment débattu, notamment en donnant un coup de pied à la collègue, la blessant au genou.

Les collègue ELSP, arrivant sur place, ont pris en charge le détenu afin de le placer en prévention au quartier disciplinaire.

A l'issue de l'intervention, la collègue blessée au genou s'est rendue à l'unité sanitaire car ce dernier la faisait souffrir. Bien que le protocole de l'US empêche de prodiguer les premiers soins, elle a quand même été examinée et une poche de glace lui a été appliquée sur son genou gonflé.

L'UFAP UNSa Justice tient à mettre en avant la bonne prise en charge, par la hiérarchie, de la surveillante blessée et a apprécié que le Directeur de l'établissement la contacte pour avoir des nouvelles de sa santé.

Avec le surencombrement, les matelas au sol et le sous effectif en personnel de surveillance que connaît l'établissement, Malheureusement, des incidents comme celui-là risquent de se reproduire fréquemment.

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien à la collègue blessée et lui souhaite un prompt rétablissement.

L'UFAP UNSa Justice salut le professionnalisme de tous les personnels qui sont intervenus sur cet incident.

L'UFAP UNSa Justice exige des sanctions disciplinaires et judiciaires exemplaires à l'égard de ce détenu.

L'UFAP UNSa Justice exige le comblement de tous les postes vacants.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice**